

Le 16 juin 2010

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
M. Pierre Fortin
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Commentaires additionnels au dossier des GES du projet La Romaine

M. Fortin,

Faisant suite à la publication de la réponse du MRNF (DQ 7-1) il me semble approprié de vous déposer des informations complémentaires afin de bien démontrer l'ensemble des obligations que résultent de la nouvelle approche qu'il faut prendre pour bien gérer les GES.

Comme mentionné dans le DQ 7-1, le Protocole de Kyoto oblige le promoteur à comptabiliser les GES provenant du bois à la suite du changement de vocation des superficies forestières affectées par ce projet.

Cette obligation s'applique autant pour le tracé des lignes de transport que pour la construction des bassins et pour lesquels le promoteur n'a comptabilisé aucune émission provenant du bois lui-même.

Ce fait étant établi, il faut savoir si cette perte de puits de carbone est assez significative pour justifier une intervention? Je vous ai déjà transmis mon évaluation personnelle qui de l'ordre 2 Mt éq. CO₂ et avec les données du MRNF (DQ 7-1) il est possible de valider celle-ci. Vous trouverez en annexe la démonstration des différents calculs à partir des données du MRNF et du promoteur..

Cette méthode corrobore bien l'ordre de grandeur des émissions de GES et avec un minimum de plus de 2 Mt éq. CO₂, c'est assez important pour en tenir compte.

Vous comprendrez alors que ce fait change beaucoup l'approche que l'on doit avoir avec ce bois. Avant, on pouvait prendre des orientations sans en connaître les impacts réels, mais maintenant avec les GES, il faut mieux évaluer les conséquences de nos actes.

C'est dans cette optique que j'évoquais, dans ma lettre du 4 juin, la nécessité de récupérer ce bois tout en émettant des réserves quant à la pertinence de l'utiliser dans un procédé qui ne remplacerait pas de carburants fossiles. On doit premièrement satisfaire les besoins primaires d'une région avant d'envisager de l'utiliser avec moins d'efficacité dans un autre procédé comme la production d'électricité, surtout que ce bois ne pourra avoir l'étiquette carbone neutre.

En récupérant 150,000 m³ supplémentaires par année pendant 10 ans, on pourrait fournir un approvisionnement annuel stable équivalant à 28 M de litres d'huile lourde pour le chauffage industriel et ainsi réduire véritablement les émissions de 88,000 t de CO₂/an. Vous pourriez avoir une très bonne idée de la faisabilité de ce projet en demandant au MNRF de vous fournir la consommation d'huile lourde de toutes les grandes entreprises de la région, de même que la consommation de diesel pour la production électrique aux Îles-de-la-Madeleine.

C'est un dossier complexe avec beaucoup d'implications mais je pense que chaque région devra y venir obligatoirement.

Soyez assuré, M. Fortin, de mon intérêt à promouvoir et défendre de meilleures pratiques afin protéger notre environnement.



Marc Bellavance, ing f.
221, Henri-Jacob
Rimouski (Qc) G5L 6V3
(418) 318-2752

ANNEXE A

VALIDATION DES GES ASSOCIÉS AU BOIS
PROJET LA ROMAINE

STOCKAGE DU CARBONE DANS 1 HECTARE
MRNF DQ 7-1

Type de superficies	Bassins t/ha	Lignes de transport	
		1 & 2 t/ha	3 & 4 t/ha
Boisées	38	36	36
En régénération	38	36	36
Improductives	2	0	0

Source : DQ 7-1

- * Pour les bassins il n'y a aucune végétation arbustive
- * Une superficie improductive supporte la même biomasse qu'une strate arbustive
- * Pour les lignes de transport on soustrait la valeur de la strate arbustive (38t -2t)
- * On donne la même valeur qu'une strate boisée car elle évoluera en ce sens

RÉPARTITION DES SUPERFICIES FORESTIÈRES
DOCUMENTS DU PROMOTEUR

Type de superficies	Bassins ha	Lignes de transport			PROJET ha
		1 & 2 ha	3 & 4 ha	Totales ha	
Boisées	11,234	1,747	1,322	3,069	14,303
En régénération	4,008	340	111	451	4,559
Improductives	6,723	0	0	0	6,723
TOTALES	21,965	2,087	1,433	3,520	25,485

Sources : Étude DGR, PR3.2 7.4.4.1.1 et PR3.3 14.4.4.1.1

*Superficies des bassins excluant les zones non inondées

STOCKAGE DU CARBONE (SUPERFICIE TOTALE)

Type de superficies	Bassins t de C	Lignes de transport			PROJET t de C
		1 & 2 t de C	3 & 4 t de C	Totales t de C	
Boisées	426,892	62,892	47,596	110,488	537,380
En régénération	152,304	12,222	4,000	16,222	16,526
Improductives	13,446	0	0	0	13,446
TOTALES	592,642	75,114	51,595	126,709	719,351

* Taux de stockage du carbone par ha X superficie forestière

ÉMISSIONS DE CO₂ (SUPERFICIE TOTALE)

Type de superficies	Bassins t éq. CO ₂	Lignes de transport			PROJET t éq. CO ₂
		1 & 2 t éq. CO ₂	3 & 4 t éq. CO ₂	Totales t éq. CO ₂	
Boisées	1 565,285	230,606	174,519	405,125	1 970,410
En régénération	558,453	44,814	14,665	59,480	617,933
Improductives	49,302	0	0	0	49,302
TOTALES	2 173,040	275,421	189,184	464,605	2 637,645

* 1 tonne de C (carbone) génère 3.667 tonnes de CO₂ (t éq. CO₂)